Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 60 (1972)

Heft: 4

Artikel: Postes pour elles

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-273089

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ALLO LA VILLE
ICI, LA CAMPAGNE

le monde du travail

Le budget-temps de la paysanne

Dans notre ère de management et de planification, le budget-temps de la femme active, citadine ou paysanne, ne cesse d'être un sujet de préoccupation. Dans le secteur agricole, le temps que la paysanne consacre à ses différentes activités est difficilement déterminable tant certains travaux peuvent être à la fois au bénéfice de la famille et de l'exploitation. Lorsqu'il s'agit de fixer le salaire de la paysanne, on s'aperçoit ce qu'ont d'approximatif ces appréciations. C'est ce qui a motivé le dépôt d'un récent postulat souhaitant qu'une étude soit faite à l'échelon fédéral afin de déterminer avec clarté le budget-temps de la paysanne. L'institut de recherches de Tänikon, avec la collaboration de l'Union des Paysannes suisses, va entreprendre ce travail.

En attendant d'en connaître les résultats, nous nous en tiendrons à ceux d'une étude faite en France en 1968 pour une communauté d'Etudes Techniques Agricoles groupant 72 exploitantes réparties dans six départements (Seine-Maritime, Orne, Ille-et-Vilaine, Finistère, Maine-et-Loire, Loir-et-Cher).

A la tête d'exploitations de type et d'importance différents, ces agricultrices ont accepté d'enregistrer — les unes pendant six mois, les autres pendant une année — le temps consacré aux activités tant familiales que professionnelles. En entreprenant ce travail, elles souhaitaient d'une part déterminer la place qu'elles occupaient à la ferme et constater si le budget-temps famille et exploitation s'équilibrait harmonieusement. De plus, elles espéraient qu'à la lumière des chiffres et graphiques elles parviendraient à réorganiser leur travail sur des bases plus techniques et moins empreintes d'empirisme.

LES TECHNIQUES DE L'ENQUÊTE

L'enregistrement des temps d'occupation est fait de façon graphique au moyen d'une technique mise au point par le Centre d'économie rurale de Rouen.

Le livret d'enregistrement comporte une page par semaine et chacune est décomposée en sept bandes représentant les sept jours. Le haut de chaque page porte un repérage des heures qui facilite l'inscription des temps d'occupation. Chaque secteur d'activité est représenté par une lettre : E : exploitation, F : famille, P : privé. Et le temps consacré à chacun d'entre eux est enregistré sur le graphique par des traits de couleurs différentes.

Dans la rubrique « exploitation » se groupent les activités suivantes : travaux manuels (pour animaux et végétaux) gestion, relations publiques (téléphone et correspondance) formation professionnelle. Le secteur « famille » comprend les travaux ménagers, le jardin et le petit élevage, soins aux enfants, préparation des repas, courses. Quant au secteur « privé », ce sont les loisirs, les réunions familiales et les engagements de la femme dans le secteur civique, social ou religieux.

BUDGET-TEMPS « FAMILLE »

En analysant le temps consacré à la famille, nous constatons que sa durée est extrêmement variable et dépend de la présence d'enfants au foyer et de leur âge. Ramenés à une moyenne journalière, ces chiffres varient de 4 heures à 11 h. 30. Les maxima sont ceux de mères de très jeunes enfants. Toutefois, il est certain que l'équipement ménager et le confort à la ferme déterminent dans une grande mesure l'ampleur du temps consacré à la famille, comme aussi les goûts personnels et les aptitudes de l'exploitante. Dans l'ensemble, la majorité des paysannes interrogées consacrent plus de temps à leur famille qu'à l'exploitation.

BUDGET-TEMPS « EXPLOITATION »

Dans les travaux analytiques, l'habituelle unité de mesure est « l'unité de travail humain » (UTH) correspondant à 300 jours de travail de 8 heures.

C'est à cette unité que les paysannes interrogées ont ramené la durée de leur temps d'occupation aux travaux « Exploitation ». A une forte majorité, elles arrivent à un total d'une demie à une UTH. Cinq dépassent une UTH et sont donc occupées à plein temps sur la ferme. Quatorze estiment leur participation à un quart UTH alors que huit seulement enregistrent moins d'un quart UTH.

DEUX EXEMPLES

Voici, parmi les graphiques que nous avons analysés deux exemples qui illustrent de façon saisissante combien le budget-temps de la paysanne peut varier d'une exploitation à l'autre, en nature et en importance.

Dans le premier cas, il s'agit d'une exploitation de la petite Beauce de 90 ha. D'une région essentiellement céréalière, la ferme produit du blé et du maïs. Grâce à la mécanisation et à la présence de main-d'œuvre masculine, la paysanne participe peu aux travaux agricoles Elle s'occupe d'un poulailler de 3000 pondeuses avec l'aide d'une employée. Souhaitant prendre une part plus importante à la gestion de l'exploitation, elle a suivi deux sessions de formation à l'Institut de gestion et d'économie rurale. Actuellement, elle tient les comptes du domaine.

Il ressort du graphique établi par cettes paysanne qu'une très grande part de son existence est consacrée à sa famille et à sa vie privée. Mises à part les périodes consacrées aux sessions de formation professionnelle où l'on enregistre des pointes d'environ 50 heures hebdomadaires, le temps consacré à ses activités agricoles excède rarement 15 heures. Il se partage entre le soin aux animaux (basse-cour) et les tâches administratives.

Relevons que cette paysanne est la seule, au vu des graphiques, à mentionner deux semaines de vacances. Une autre exploitante signale pendant la même période estivale, dans une colonne laissée en blanc, « non enregistré, trop de travail ». Comme quoi, les exploitations ne se ressemblent guère.

QUATRE-VINGTS HEURES DE TRAVAIL HEBDOMADAIRES

Dans le deuxième cas, il s'agit d'une exploitation située dans la Perche, 75 ha, tournée vers l'élevage et la production laitière : 23 vaches, 9 veaux et génisses.

Le travail de l'exploitante sera ici considérable. Elle assume la traite et les soins aux veaux. En été, pendant que le troupeau pâture, elle aide son mari aux travaux des champs et particulièrement pour les fenaisons.

Ce jeune couple ayant commencé avec des moyens financiers très limités et devant encore améliorer l'équipement de leur ferme ne peut se permettre de recourir à une main-d'œuvre salariée. Aussi, le graphique établi par cette paysanne est-il le reflet d'une existence suroccupée.

Avec régularité, tout au long de l'année, le temps consacré au bétail fluctue autour des 40 heures hebdomadaires. A l'époque des foins, il est ramené à 20 heures alors que le temps d'occupation total atteint 80 heures par semaine pendant la période d'activité intense.

Rarement, dans le courant de l'année, le temps consacré à l'exploitation descend en dessous de 50 heures hebdomadaires.

Si les soins au bétail et la culture occupent une place énorme, les tâches administratives et la formation professionnelles sont de moindre importance. Devant l'éloquence de ce graphique, on se demande par quel tour de force et au prix de quelle énergie, cette paysanne parvient à assumer ses tâches familiales et ménagères.

EFFETS POSITIFS DE CE TRAVAIL

Malgré le grand travail que représenta cette enquête, les paysannes furent unanimes à en reconnaître les aspects positifs.

Tout d'abord, il permit de connaître le temps exact consacré à l'exploitation. Dans bien des cas, les femmes sous-estimaient leur participation. A voir traduit en graphiques les occupations quotidiennes amenait à une saine critique de l'organisation du travail.

La présence dans les codes des postes « secrétariat, comptabilité et responsabilités professionnelles » permit à plusieurs exploitantes — parce qu'elles n'avaient rien à y relever — de mesurer leur éloignement des problèmes de gestion, né de leur incompétence ou d'un manque d'intérêt.

Puis, il fut possible de déterminer, à la lumière des chiffres quelles étaient les productions peu rentables parce que trop coûteuses en temps. Enfin, et ce ne fut pas le moindre succès de cette initiative, la paysanne se sentait désormais devant un choix conscient et raisonné au lieu de subir passivement un état inéluctable et traditionnel.

Yv. Bastardot.

Postes pour elles

L'Institut de recherche professionnelle de Nuremberg a fait une enquête sur certains postes techniques qu'on croit communément peu faits pour les femmes. Il s'agissait de savoir quel pourcentage d'entre eux était effectivement occupé par des femmes et quel pourcentage pourrait l'être. Le tableau ci-dessous est très clair. La première colonne indique le pourcentage de femmes effectivement employées dans les différentes professions citées. La seconde colonne indique ce pourcentage tel qu'il pourrait être si les femmes occupaient effectivement tous les postes qui, de l'avis des dirigeants interrogés, leur conviennent.

Professions		
Construction mécanique	0 %	47 %
Ingénieur de construction	1 %	50 %
Physicien	2 %	79 %
Métreur	2 %	67 %
Paysagiste	11 %	57 %
Technicien dentiste	34 %	96 %
Typographe	3 %	82 %
Pâtissier	6 %	83 %
Mécanicien de locomotive	1 %	67 %
Spécialiste des questions bancaires	24 %	92 %
Agent commercial import-export	12 %	61 %
Publicitaire	20 %	70 %
Expert-comptable	34 %	90 %
Haut fonctionnaire	10 %	84 %
Juge	7 %	99 %
Médecin	21 %	94 %
Professeur de l'enseignement supérieur	10 %	95 %
Journaliste	18 %	90 %
Musicien	9 %	81 %
Pasteur de l'Eglise réformée	3 %	82 %

Les résultats montrent que la magistrature pourrait presque se passer d'hommes et que dans les banques, les rédactions de presse, les facultés et la médecine, les femmes pourraient être très largement majoritaires... La moitié des places d'ingénieurs et de techniciens de la construction mécanique, de l'électrotechnique et de la chimie ainsi que la moitié des postes de métreurs pourraient être confiés à des femmes ; alors qu'elles ne forment que 2 % des effectifs de physiciens, les trois quarts des postes de cette branche pourraient être occupés par des femmes.

Ces réponses sont claires — encore qu'elles ne soient pas elles-mêmes exemptes de préjugés.

Selon une sociologue américaine Cynthia F. Epstein, il n'existe pas de profession typiquement masculine ou féminine ; il n'existe que des différences de structures sociales. Ainsi dans les pays de l'Est, certains métiers typiquement masculins dans les pays occidentaux, sont devenus typiquement féminins au contraire... Au fond, c'est la question inverse qu'une prochaine enquête devrait poser : pourquoi est-ce que les hommes se tiennent à l'écart de certains emplois, qui deviennent alors, spécifiquement féminins ? La réponse éclairerait bien les préjugés propres à chaque système.

La compositrice typographe

APTITUDES REQUISES

Bonne vue, mains habiles, bonne formation scolaire (facilité pour l'orthographe et la grammaire), esprit délié, sens spatial, jambes et dos en parfait état, connaissance d'une seconde langue nationale. Contrôle préalable d'aptitudes.

Formation nécessaire avant l'apprentissage. — Avoir terminé sa scolarité.

Age minimum. — 16 ans.

Durée de l'apprentissage. — Quatre ans.

Examens. — Après deux ans d'apprentissage, un examen intermédiaire permettra de faire le point des connaissances acquises. L'examen de fin d'apprentissage porte sur le travail pratique, les connaissances professionnelles et la culture générale. Réussi, il donne droit au certificat fédéral de capacité et au diplôme professionnel.

Lieu d'apprentissage. — Dans une imprimerie et cours des écoles professionnelles.

Les jeunes filles ont été admises à faire un apprentissage de compositrices-typographes depuis moins de dix ans, et, en Suisse romande, elles sont environ une trentaine à avoir terminé leur formation. Il y en a environ autant actuellement en cours d'apprentissage.

PROGRAMME D'APPRENTISSAGE

Première année. — Composition courante avec justification exacte. Distribution. Espacement d'une composition en capitales. Composition d'annonces simples et de travaux de ville d'après modèles. Caractères, blancs, chiffres, signes, matériel d'ornement, filets. Signes de correction, mesures typographiques (typomètre), calcul typographique, alignement normal, termes techniques, abréviations. Lecture de manuscrit. Stage dans la salle des presses à imprimer (trois semaines).

Deuxième année. — Composition courante, labeurs et composition mélangée. Tierces. Bon espacement des capitales. Composition de tableaux, d'annonces et de travaux de ville simples. Enseignement dans la salle des presses à imprimer (trois semaines). Connaissances professionnelles telles que règle d'or, milieu optique, placement de lignes et de groupes sur une surface. Initiales dans la composition. Composition de tableaux. Les familles de caractères. Esquisses de compositions pour une couleur. Formats de papier normalisés. Imposition de formes simples. Notions sur les clichés.

Troisième année. — Mise en page d'un labeur (titre de départ, tête de chapitre, rubriques, signatures, titres courants, notes de pied, folios, marginales). Mesure et calcul du volume d'un labeur. Répartition et composition de tableaux, annonces, travaux de villes et catalogues. Etablir les contreformes de compositions pour travaux en couleurs. Imposition de formes au format en hauteur et oblong. Signes pour calendriers, horaires et signes mathématiques, etc. Estimation du manuscrit. Clichés et leur utilisation. Esquisses de compositions.

Quatrième année. — Exécution indépendante de travaux de ville et de labeurs : annonces, tableaux, titres et couvertures de livres pour des tirages en une et plusieurs couleurs. Mise en pages de labeurs avec clichés. Imprimés normalisés. Formats de papier les plus usuels, machines à composer, procédés d'impression. Connaissances fondamentales des couleurs. Notions sur les papiers. Etude approfondie des caractères. Termes techniques. Différenciation des principaux styles typographiques.

L'OFFRE ET LA DEMANDE

La demande. — Grande.

Perspective d'avenir. — Elles sont nombreuses, à commencer par les différentes spécialisations : opératrice sur machines à composer, photocompositrice, spécialiste en composition par ordinateur, monteuse de film, typographe, correctrice. Dans l'imprimerie et les arts graphiques, un collaborateur sur quatre accède aujourd'hui à un poste cadre (chef d'atelier, chef technique, chef de fabrication).

Syndicat défendant la profession. — Fédération suisse des typographes.

L'offre. — Un travail technique de création dans un domaine passionnant pour celles qui sont sensibles aux compositions des formes et des couleurs.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Horaire. — Quarante-quatre heures par semaine, du lundi au vendredi.

Congés. — Trois-quatre semaines par an et huit jours fériés.

Revenu annuel. — Celui de l'employée qualifiée est l'un des plus avantageux de Suisse, variant entre 15 000 et 25 000 francs.

Avantages sociaux. — Caisses de maladie, accidents, chômage, invalidité, vieillesse et survivants.